

RÈGLEMENT DH Kids CUP 2025

Vélo Club Les Gets

Préambule: DH Kids CUP est un évènement VTT destiné aux jeunes de 7 à 14 ans (naissance depuis le 01/01/2011 au 31/12/2018). Il s'agit d'une compétition faisant l'objet d'un classement. L'édition 2025 aura lieu les 05 et 06/07.

Article 1: La participation à l'épreuve DH Kids CUP implique l'acceptation pure et simple du présent règlement ainsi que la décharge totale de responsabilité du VC Les Gets, formalisées par la signature de la liste des inscrits lors du retrait des dossards.

Article 2: Le règlement pourra être revu et corrigé jusqu'au moment de l'évènement.

Article 3: L'épreuve DH Kids CUP est une épreuve de VTT "DH" impliquant de maîtriser les pré-requis de cette activité : niveau piste bleue **acquis** et **maîtrisé**. Des contrôles pourront être effectués à ce sujet à tout moment et l'organisation se réserve le droit d'empêcher le départ ou de mettre hors course tout participant ne répondant pas à ce critère ou n'ayant pas un matériel adapté.

Article 4: Par DH, nous entendons un départ individuel chronométré sur une piste de descente aménagée du Bike Park des Gets et adaptée à un enfant de 7 ans maîtrisant les pré-requis. Des passages de reconnaissance libre seront possibles le samedi et sont vivement conseillés. Les participants devront se déplacer en suivant les rubalises et être suffisamment vigilants à ce sujet. Toute sortie volontaire ou non entraînera des sanctions pouvant aller jusqu'à la mise hors course du participant. Des commissaires situés le long du parcours veilleront au respect du présent règlement. Les concurrents devront franchir la ligne d'arrivée avec leur vélo.

Article 5: La DH Kids CUP est ouverte à tous (licenciés ou non). Les licenciés doivent fournir une licence valide en 2025. Les non-licenciés doivent fournir lors de l'inscription un certificat de moins de 3 ans de non-contre indication à la pratique du VTT en compétition accompagné du questionnaire CERFA 15699 si le certificat médical a plus de 1 an, et de s'assurer que le participant est bien assuré pour ce type de pratique.

Article 6: Vous autorisez, en tant que représentant de l'enfant mineur inscrit à la course, tout médecin à pratiquer ou faire pratiquer toute intervention médicale et / ou chirurgicale en cas d'urgence et / ou à prescrire tout traitement rendu nécessaire par l'état de santé de l'enfant.

Article 7: L'organisation contracte une assurance responsabilité civile ne remplaçant pas l'assurance personnelle des participants . Il appartient aux participants et en particulier aux non-licenciés de souscrire à une assurance individuelle accident ou de vérifier que leur police d'assurance comprend cette garantie. Le Vélo Club Les Gets ne pourra être tenu responsable d'un défaut d'assurance.

Article 8: L'organisation décline toute responsabilité en cas de vol, bris ou perte des biens personnels des participants pendant ou à l'occasion de l'épreuve.

Article 10: La compétition se déroule en 2 manches chronométrées sur le même parcours. Les départs sont individuels et espacés d'un temps défini en fonction du nombre de participants (env. 30"). Les classements s'effectuent selon le meilleur temps des 2 manches pour chaque catégorie. Les catégories sont équivalentes FFC, à savoir:

- poussins / poussines (2017 et 2018)
- pupilles G / pupilles F (2015 et 2016)
- benjamins / benjamines (2013 et 2014)
- minimes G / minimes F (20011 et 2012)

La présence des pilotes récompensés à la remise des prix est obligatoire. Une distribution de lots par tirage au sort sera effectuée lors de la remise des prix.

Article 11: Les participants devront disposer d'un VTT en bon état de marche et en particulier concernant les organes de sécurité : Pneus, freins (état et usure), au minimum: vtt semi rigide (tout suspendu conseillé). Les VAE sont interdits.

Les participants devront être équipés d'un casque intégral à mentonnière amovible ou monobloc (norme CE), de gants longs, d'un maillot à manches longues, d'une protection dorsale norme CE, de genouillères. Les coudières sont vivement conseillées.

Des contrôles pourront être effectués à ce sujet à tout moment et l'organisation se réserve le droit d'empêcher le départ ou de mettre hors course tout participant ne répondant pas à ces critères. (La location pourra être possible dans les commerces locaux et il est fortement conseillé de réserver à l'avance.)

Article 12 Les participants restent sous la responsabilité de leurs parents ou d'un adulte référent qui doit être présent lors du retrait des plaques.

Article 13: L'entraide extérieure aux coureurs est interdite pendant les manches chronométrées.

Article 14: Tout engagement est ferme et définitif. Aucun remboursement ne sera effectué, quel que soit le motif de l'annulation (blessure, maladie...).

Article 15: La responsabilité de l'Organisateur ne saurait être encourue si, pour un cas de force majeure ou indépendant de sa volonté, la présente compétition devait être modifiée, écourtée ou annulée.

Article 16: Les réclamations concernant le déroulement de l'épreuve en elle-même ou le comportement des autres concurrents devront être présentées au collège des commissaires dans un délai de 15 minutes après l'arrivée du dernier concurrent. Les réclamations concernant le classement doivent être déposées dans un délai de 30 minutes après l'affichage des résultats auprès du collège des commissaires. Dans tous les cas, le collège des commissaires et le directeur de course se réuniront afin de statuer. Tout pilote concerné par une réclamation sera entendu par ce même collège.

Article 17: Par sa participation à la DH Kids CUP , chaque pilote (via son représentant légal) autorise expressément l'organisateur (ou ses ayants droits) à utiliser ou faire utiliser ou reproduire son nom, son image, sa voix et sa prestation sportive dans le cadre de la DH Kids CUP en vue de toute exploitation directe, indirecte ou sous forme dérivée de l'épreuve et ce, sur tout support, dans le monde entier, par tous les moyens connus ou inconnus à ce jour, et pour toute la durée de protection actuelle accordée à ces exploitations directes ou dérivées par les dispositions législatives ou réglementaires, les décisions judiciaires et/ou arbitrales de tout pays ainsi que les conventions internationales actuelles ou futures, y compris les prolongations éventuelles qui pourraient être apportées à cette durée.

Article 18: L'épreuve est soumise, le cas échéant, aux dispositifs de la loi « Informatiques et Libertés » n°78-17 du 6 janvier 1978, comportant notamment, au profit des participants, le droit d'accès, de rectification ou de radiation pour toute information les concernant sur tous les fichiers à usage de la société organisatrice, en lui écrivant un e-mail ou courrier.

Article 19: La DH Kids CUP est organisée par le Vélo Club Les Gets en partenariat avec l'Office du Tourisme des Gets, l'aide de la SOLEGETS et l'appui des services techniques de la commune.

Article 20: Conditions liées au Covid-19. Si l'événement ne pouvait avoir lieu pour une raison liée à cette crise, ou si le participant ne pouvait être présent le jour de l'événement pour une raison liée à cette crise ou pour blessure, l'organisation remboursera le montant de l'inscription hors frais de la plateforme d'engagement et frais de dossier (3€). Afin de répondre au mieux aux mesures sanitaires liées au Covid-19, l'organisation se réserve le droit de modifier ou supprimer des prestations et services prévues initialement.